

Saíson 2008-2009



(Bulletin N2)

Objet: 1 - Arrêté du 28 Février 2008 / Annexes

- 2 Comparatif entre les arrêtés des « 22 juin 1998 / 09 Juillet 2004 » et le « Code du sport » (Info)
- 3 Informations Alain FORET Modifications à prendre en compte dans les ouvrages « Plongée Plaisir »
- 4 Code du sport : Plongée à l'air / Plongée aux mélanges (autres que l'air)

Comme vous le savez certainement, un nouvel arrêté relatif aux dispositions réglementaires du code du sport a été entériné, annexes à l'appui, le 28 Février 2008, avec diffusion au Journal Officiel le 29 Avril de la même année.

Il me semble important qu'en tant qu'encadrant, chacun ait les informations nécessaires pour palier à l'abrogation des arrêtés des « 22 Juin 1998 modifié 2000 / AIR » et « 09 Juillet 2004 / MÉLANGES »

Les différents articles et annexes de ces 2 arrêtés principaux pour notre discipline ont été retranscrits dans le « Code du sport »

Nota : Vous trouverez, dans la bibliothèque du CSO, le classeur du « Manuel du moniteur » remis à jour

Point N°1 → Arrêté du 28 Février 2008 / Annexes

Ce nouvel arrêté reprend dans son annexe, le « Code du sport » qui régit les différentes disciplines sportives de tout ordre, dont la notre.

Articles nous concernant:

Plongée à l'AIR

→ « Art. A.322-71 » à « Art. A.322-87 » → « Annexes III - 14, 15, 16a, 16b et 17 »

Plongée <u>aux MÉLANGES (autres que l'air)</u> → « Art. A.322-88 » à « Art. A.322-115 »

→ « Annexes III - 18, 19a, 19b, 20a, 20b »

Documents joints → Documents officiels reprenant l'arrêté (31-1 et 31-2 / JO)

Point N°2 → Comparatif → Arrêtés des « 22 juin 1998 / 09 Juillet 2004 » et « Code du sport » (Info)

Ce document n'est fourni qu'à titre indicatif et n'engage que son auteur. Il a le mérite d'exister et de récapituler les modifications, rajouts et abrogations pris en compte dans le nouveau « Code du sport »

CSO

Document joint → Document comparatif (31-3)

<u>Point N°3</u> → Informations Alain FORET - Modifications à prendre en compte dans ses ouvrages

Ce document, transmis par l'auteur, donne l'équivalence des articles des anciens textes repris dans le « Code du sport ». Il fournit en plus, les modifications de forme (actualisation des termes) qui sont à prendre en compte dans les ouvrages déjà diffusés « Plongée plaisir ».



<u>Document_joint</u> → Document informatif Alain FORET (31-4)

Point N°4 → Code du sport : Plongée à l'air / Plongée aux mélanges (autres que l'air)

Ces documents reprennent dans le « Manuel du moniteur » le nouveau « Code du sport » qui vient en lieu et place des arrêtés des « 22 Juin 1998 modifié 2000 (Air) » et « 09 Juillet 2004 (mélanges) »



Documents joints → Documents CTN du « Manuel du moniteur » (32 et 33)